

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUi

DES ENJEUX MAJEURS

UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET DE NOUVEAUX BESOINS

Entre 2016 et 2022, le territoire du Grand Périgueux a connu une augmentation :

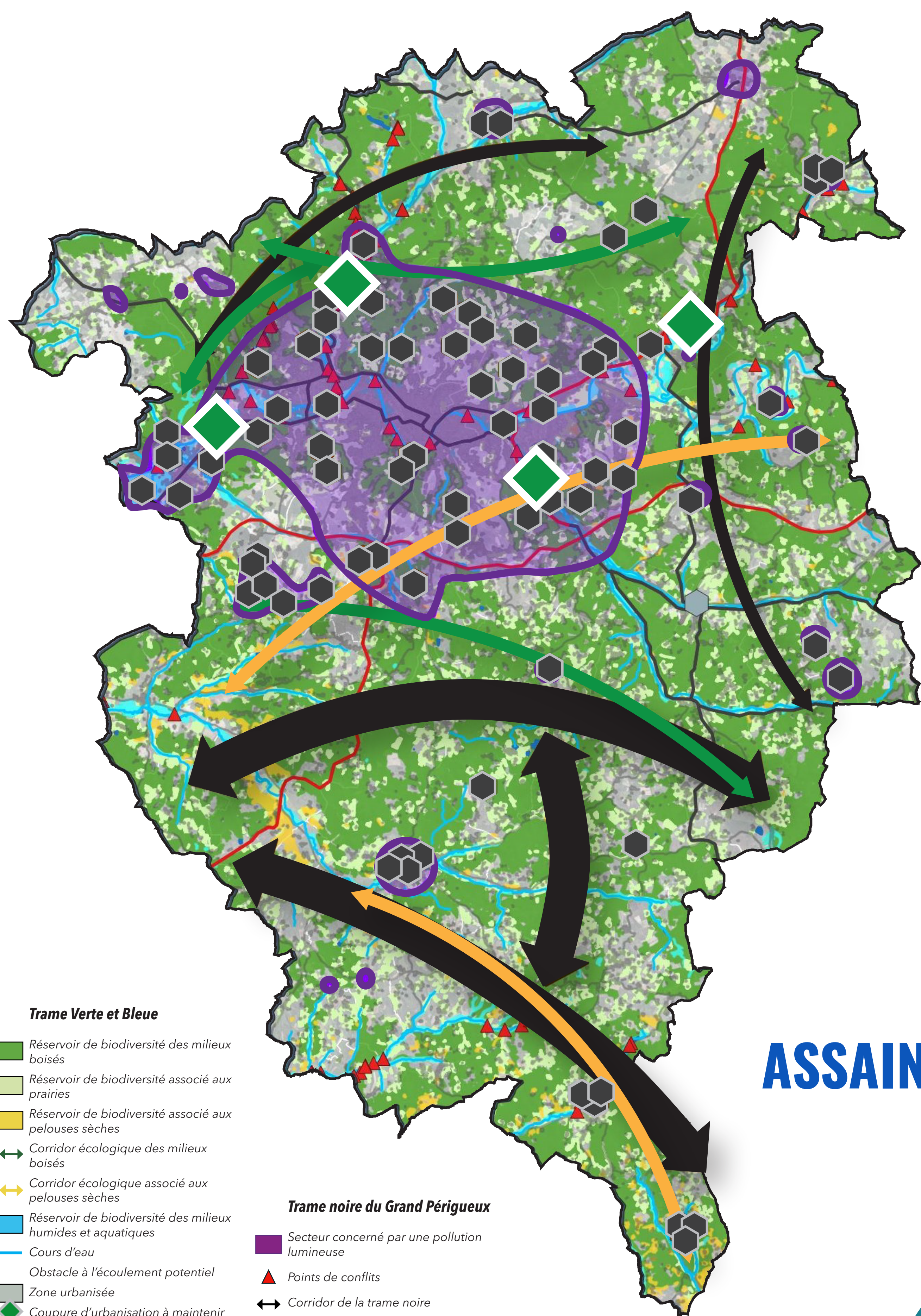
- De +9,7% des personnes âgées de plus de 60 ans, contre +1,3% pour l'ensemble de la population,
- De ménages composés d'une seule personne mais aussi de familles monoparentales, alors que la part des couples avec enfants diminue.



L'évolution de la structure démographique génère des **besoins accrus en logements**, notamment de petite taille, **et une adaptation de l'offre**.

Les perspectives démographiques estiment un pic de population sur le Grand Périgueux à l'horizon 2032, puis une diminution probable.

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX RENFORCÉS



Le Grand Périgueux dispose d'une **biodiversité** très riche, sous pression de l'urbanisation et de l'agriculture :

- Défrichement,
- Assèchement des zones humides,
- Développement des espèces exotiques, ...

Si la partie Sud du territoire est plutôt préservée des pollutions lumineuses, celles de l'aire urbaine de Périgueux impacte le réseau écologique propice à la vie nocturne : **la trame noire**.

Face au changement climatique, la **prévention des risques** naturels (incendies, inondations, ...) constitue désormais un enjeu majeur à gérer notamment dans le cadre de la densification des espaces urbains.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : UNE CAPACITÉ LIMITANTE



La station d'épuration de Saltgourde (Périgueux et alentours) **contraint le développement du territoire**.

Le réchauffement climatique appelle à la poursuite d'une gestion patrimoniale de la ressource en eau et des réseaux (lutte contre les fuites), et à l'effort de sobriété associée.

L'eau potable provient surtout de forages captant l'eau des nappes profondes, partagées au-delà du territoire et nécessitant une **solidarité inter-territoires**.

LES OBJECTIFS DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Sur la période 2021-2030, le Grand Périgueux doit intégrer :

- Un **objectif de -52%** de la consommation d'espace NAF par rapport à 2011-2020,
- Soit 341 hectares** maximum pour toutes les vocations (habitat, économie, équipements, infrastructures, ...).



162 hectares ont déjà été consommés entre 2021 et 2023.

Entre 2031 et 2040, l'objectif sera de :

- Réduire de 30%** le rythme d'artificialisation des sols,
- Soit un potentiel de **270 hectares** maximum pour l'urbanisation.